Les politiques migratoires en Italie se caractérisent par une grande complexité, influencée par une forte instrumentalisation politique du sujet et un cadre juridique fragmenté.

Géographiquement située dans une zone stratégique, l'Italie est l'une des principales portes d'entrée vers la "forteresse Europe". Les personnes en migration atteignent l’Italie principalement par la Méditerranée centrale et, en plus petit nombre, par la route des Balkans, avec une présence significative de mineurs non accompagnés. Au cours des cinq dernières années, la présence de citoyens étrangers en Italie est restée stable à environ 5 millions, représentant environ 8,6 % de la population, en démentant la rhétorique de l'"invasion".

Néanmoins, l’approche sécuritaire des politiques migratoires se fonde sur la narration de l'immigration comme une menace pour la sécurité nationale et sociale, en mettant l'accent sur la protection des frontières, le contrôle des entrées et la prévention des risques pour l'ordre public.

Par conséquent, les récents gouvernements en place ont trouvé un consensus autour des politiques d’externalisation de la frontière à travers des accords avec des pays tiers qui ne respectent pas les droits de l’homme, comme la Libye et la Tunisie, en violation totale des principes du droit international, parallèlement à la mise en place des politiques de criminalisation des organisations non gouvernementales impliquées dans les sauvetages à al mère, au moyen de dizaines de procédures pénales ouvertes, mais qui n’ont jamais abouti à un renvoi en justice. Le résultat est que plus de 2500 personnes sont mortes noyées dans la Méditerranée centrale en 2023 seulement, et plusieurs dizaines de milliers d’autres ont été capturées en mer et rejetées dans des pays où elles ont subi des traitements inhumains et dégradants.

Même pour les personnes qui arrivent finalement à entrer en Italie, le cadre juridique italien en matière d'immigration est une source constante de compression des droits. Le Texte dit Unique sur l’Immigration a été constamment amendé par des décrets ministériels promulgués dans une urgence proclamée qui ont rendu de plus en plus difficile l’obtention et le maintien d’un permis de séjour en Italie. En général, il est important de souligner que les voies d’entrée légales dans le pays sont presque inexistantes, surtout pour ce qui concerne l'entrée pour des motivations de travail. Dans le même temps, l’accès effectif aux procédures d’asile est de plus en plus difficile et les garanties pour les demandeurs d’asile sont de plus en plus fragiles.

Dans le même temps, et comme c’est désormais le cas dans la plupart des pays de l’Union européenne, la détention administrative dans les centres de rapatriement (même pendant 18 mois) est une pratique de plus en plus répandue et dans des conditions de moins en moins respectueuses de la dignité des personnes.

En conclusion, l’urgence de garantir la protection des droits humains dans le cadre de l'immigration en Italie est de plus en plus évidente.